

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2020-2021

Service de garde
École des Bois-et-Marées



Les explorateurs

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999



OBJECTIFS DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Le service de garde en milieu scolaire poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Assurer la sécurité et le bien-être des enfants ;
- ✓ Participer à l'atteinte des objectifs de la mission de l'école qui est « instruire, socialiser, qualifier »;
- ✓ Mettre en place des activités et des projets aidant au développement global des enfants;
- ✓ Encourager le développement d'habilités sociales tel que le respect et l'esprit d'échange et de coopération;
- ✓ Soutenir les enfants dans leurs travaux scolaires (devoirs et leçons) après la classe par l'établissement d'un temps et d'un lieu de réalisation adéquats et par l'accès au matériel requis.

Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'enfant. Par la constance de la relation développée avec l'enfant, souvent pendant plusieurs années, l'équipe du service de garde est en mesure d'établir des liens privilégiés avec l'enfant et ses parents.

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999



Tous les parents doivent inscrire leur enfant pour que celui-ci puisse fréquenter le service de garde. Les inscriptions se font en mai par le portail parent ou en complétant une fiche d'inscription. S'il y a changement de fréquentation au cours de l'année, vous devez aviser la responsable une semaine à l'avance par courriel ou par téléphone. S'il y a des changements à vos coordonnées, veuillez-nous en aviser.



HEURES D'OUVERTURE

Journées régulières

11h30 à 12h51

15h00 à 17h45

Journées pédagogiques ou de tempête

7h30 à 17h45

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999



TARIFS

Fréquentation régulière (au moins 3 jours par semaine pour 2 périodes par jour) :

8,50\$/jour

Fréquentation sporadique (moins de 3 jours par semaine ou moins de 2 périodes par jour) :

6,00\$/période

12,00\$/jour

Journées pédagogiques ou de tempête :

16,85\$/jour



Communication

Toute communication se fait par téléphone directement au service de garde. Si vous n'avez pas de réponse, laissez un message ou contactez le secrétariat.

418-763-2683 poste # 7999

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Pour participer aux journées pédagogiques, les parents doivent inscrire leur enfant. Une lettre d'invitation avec coupon-réponse vous sera envoyée via votre enfant pour vous informer quelles activités auront lieu lors de ces journées. Il est de votre responsabilité de remplir et de nous retourner le coupon-réponse avant la date limite. Si votre enfant est inscrit et qu'il est absent, les frais vous seront tout de même facturés.



JOURNÉE DE TEMPÊTE

Le service de garde est ouvert selon l'horaire des journées pédagogiques, de 7h30 à 17h45 lors de suspension de cours. L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 8h30. Si votre enfant doit arriver plus tard que cette case horaire, vous devez absolument aviser la personne responsable des présences avant 8h30. Si vous ne nous avez pas fait part que votre enfant fréquentera le service de garde avant 8h30, celui-ci ne pourra pas fréquenter durant cette journée de tempête. Cette mesure est dans le but de connaître le ratio éducateur-enfant pour la journée.

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999



S'il y a fermeture de l'école pour la journée, le service de garde est fermé, aucun frais ne sera chargé. Les causes d'un arrêt de service peuvent être en raison d'une tempête de neige, de conditions climatiques particulières, d'absence de chauffage ou d'électricité.



La semaine de relâche n'est pas incluse dans le calendrier scolaire, il est donc du ressort de la direction d'école d'évaluer l'ouverture ou la fermeture du service de garde. Le nombre d'enfants présents doit être suffisant pour assurer l'autofinancement de cette semaine.



PAIEMENT-FRÉQUENCE

Un état de compte vous sera envoyé par courriel à chaque semaine. Les frais de garde devront être payés à chaque semaine ou selon l'entente prise avec la responsable du service de garde. Si cet engagement n'est pas respecté, votre enfant pourra se voir refuser le service de garde.

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999



MODALITÉS DE PAIEMENT

Plusieurs modes de paiements sont offerts : par internet, en argent, ou par chèque.

Par internet : voir l'annexe 2 pour connaître la procédure.

Par chèque : faire le chèque à l'ordre du centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Pour connaître votre solde, vous pouvez demander qu'on vous transmette un état de compte régulièrement par courriel ou vous pouvez appeler directement au service de garde.

Note importante : Le paiement total des frais de garde de l'année en cours devra être payé lors de la nouvelle inscription à la fin du mois de mai. Aucun retard ne sera toléré et s'il y avait un retard, la demande d'inscription sera refusée.



RETARD

Le service de garde ferme ses portes à 17 h 45 et aucun retard ne peut être toléré, et ce, par respect pour le personnel qui y travaille. Cela implique que vous devez avoir quitté l'endroit pour l'heure indiquée.

Si, pour une raison quelconque, le parent vient chercher son enfant après l'heure fixée, celui-ci devra payer 3\$ par 5 minutes de retard par famille.

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999

Note importante : La direction d'école rencontrera le ou les parents qui ne respectent pas les heures d'ouverture et de fermeture du service de garde. Si la situation perdurait, l'enfant pourrait se voir retirer le droit de fréquenter le service de garde.



ABSENCE-MALADIE

Si l'enfant doit s'absenter à l'une des périodes prévues (matin, midi, soir ou journée), le parent doit prévenir la responsable du service de garde et devra quand même payer pour la période non-utilisée.

Dans le cas de maladie ou de raison de force majeure, le parent doit prévenir la responsable de l'absence projetée.

Cette mesure ne concerne pas les journées de congé férié **indiquée au calendrier.**



MÉDICAMENT-URGENCE MÉDICALE

Aucun médicament ne peut être distribué aux enfants sans le consentement écrit des parents. Le médicament distribué doit être remis dans son contenant original avec la prescription du médecin. Le formulaire d'autorisation est disponible au bureau de la responsable du service de

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999

garde. Notez que seulement les médicaments prescrits par une autorité médicale compétente pourront être distribués, même si ceux-ci sont en vente libre.

Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation datée et signée du parent dans un contenant avec la dose exacte.

La note doit indiquer les détails suivants:

- le nom de l'enfant;
- le nom du médicament;
- la quantité requise;
- l'heure à laquelle l'enfant doit prendre le médicament;
- la durée du traitement.

Dans l'intérêt des enfants, nous demandons aux parents de nous informer de tout diagnostic d'allergie ou de maladie contagieuse. Lorsque l'enfant est fiévreux à son réveil, il est recommandé de le garder à la maison.

Si le service devait encourir des frais de transport d'urgence de l'enfant ou pour sa sécurité médicale sans avoir pu obtenir l'autorisation préalable du parent, celui-ci devra rembourser ces frais.

Veuillez prendre note que tout le personnel, la responsable et les éducateurs(trices) ont reçu une formation de premiers **soins**.



RESPONSABILITÉS PARENTALES

Départs du service de garde

Si l'enfant doit quitter le service de garde avec une autre personne que le père ou la mère, l'éducatrice doit en être avisé par écrit, car dans le cas contraire, celle-ci ne laissera pas sortir l'enfant. Aucune autorisation de départ transmise par téléphone ne sera acceptée, à moins d'avoir rempli

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999

au préalable le formulaire d'autorisation. Sur la fiche d'inscription inscrire les noms des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Pour des raisons de sécurité, aucun message verbal d'un enfant ne sera accepté. Ceci est important pour la sécurité de vos enfants.

Quand vous venez chercher votre enfant, assurez-vous que son éducateur et la personne à l'accueil soient avertis.

Lorsque vous attendez votre enfant dans le corridor du service de garde, nous vous demandons de ne pas répondre à la porte pour nous, nous tenons à garder le contrôle des gens qui entrent et qui sortent du service de garde.

Les parents qui désirent que leur enfant retourne seul à la maison en fin de journée doivent signer un formulaire dégageant le service de garde de toutes responsabilités.



MATÉRIEL ET VÊTEMENTS

Identification des objets personnels : Les objets personnels dont les vêtements doivent être bien identifiés. Le service de garde ne se rend pas responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés. Le DS, IPod, iPhone, téléphone cellulaire, caméra ou tout autre objet n'est pas permis sauf, exceptionnellement, quand le personnel autorisé le permet.

Hygiène dentaire : Il est recommandé aux enfants de se brosser les dents après le dîner. L'enfant aura besoin d'une brosse à dents, d'un boîtier et de dentifrice (bien identifier ces objets). Placer dans sa boîte à lunch.

Habillement : Les enfants doivent être habillés convenablement pour pouvoir aller à l'extérieur à tous les jours et ce peu importe la température. Des souliers de sports qui demeureront à l'école sont recommandés,

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999

puisque nous allons jouer au gymnase. De plus, surtout pour les plus jeunes, prévoir un ensemble complet de vêtements de rechange (chandail, pantalon, bas et sous-vêtements).



ALIMENTATION

Le parent doit fournir à son enfant le repas du midi, breuvages et la collation du soir. La collation doit être déposée dans la boîte à lunch. L'enfant apporte son dîner froid ou thermos dans une boîte avec « ice pack ». Les repas du dîner et les collations de l'enfant doivent être composés d'aliments sains.

Les croustilles, bonbons, chocolat et les boissons gazeuses sont proscrits.

Allergies : Étant donnée la présence d'enfants au service de garde ayant des allergies sévères, certains aliments pourront être interdits. En début d'année, la liste des aliments interdits vous sera remise.

Boîte à lunch écologique : Nous vous invitons à réduire la quantité de déchets en préparant des boîtes à lunchs écologiques à l'aide de contenants réutilisables. La boîte à lunch de votre enfant doit être identifiée de même que les contenants (couvercle et plat). Les contenants de jus, lait doivent être étanches. Vous devez fournir les ustensiles nécessaires. Ne pas fournir de couteaux, nous prenons le soin de couper les aliments des enfants.

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999



RÈGLE DE VIE COMMUNE

Les règles de vie appliquées au service de garde sont celles de l'école. Des règles communes ont pour but de mieux vivre ensemble, de s'épanouir dans un milieu sécuritaire. Ces règles apprennent les droits et aussi les responsabilités.



ÉMISSION ANNUELLE DE RELEVÉS FISCAUX

- Des reçus sont émis une fois par année : en février.
- Les relevés fiscaux sont émis au nom du payeur.
- Toutefois, seul le titulaire de l'autorité parentale reconnu (père, mère ou gardien légal) peut déclarer ces frais et utiliser les relevés fiscaux.
- Ainsi, aucun transfert ne peut être effectué. Il est donc important de s'assurer que le payeur est le parent s'il veut recevoir les relevés fiscaux.
- Pour les parents qui ont une garde partagée, chacun des parents recevra le relevé fiscal en lien avec ce que chacun a réellement payé.

Au provincial : Pour ceux qui ne bénéficient pas du programme à 8,35\$.

Au fédéral : La totalité des frais de garde.

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999

Nous vous demandons que toute la facturation de décembre et tout le solde antérieur dû soient payés au complet en début janvier de chaque année (avant l'émission annuelle des relevés fiscaux).

Service de garde
École des bois-et-Marées
3, boulevard Perron Ouest
Sainte-Anne-des-Monts G4V 3B3
418-763-2683 Poste : 7999

Annexe 2

Procédure pour paiement par internet

1. Obtenir votre numéro de référence

Vous devez regarder sur votre état de compte pour connaître votre numéro de référence.

Le numéro de référence est un numéro composé de 18 caractères, il est différent par service de garde, par parent et par enfant.

Exemple : 2 enfants + 2 parents payeur = 4 numéros de référence différents pour une même famille.

Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente le service de garde, vous pouvez faire un seul paiement par famille (utilisez le numéro de référence d'un seul enfant). Les factures de chaque enfant seront payées en fonction de leurs dates de facturation (les plus anciennes d'abord, mais pas nécessairement en part égales).

2. Inscrire une facture

Vous rendre sur le site de votre institution financière

- Paiement de factures
- Ajouter une facture
- Nom du fournisseur : Commission scolaire des Chic-Chocs
- Choisir : CPE- Centre jeunesse- Garderie-Service de garde
- Valider
- Numéro de référence : état de compte (18 caractères sans espace)
- Descriptif : On vous suggère le prénom de l'enfant
- Valider

3. Faire le paiement

Pour plus d'information, vous devez communiquer avec la technicienne de votre service de garde en composant le 418-763-2683 poste 7999